

5.11. L'OCCUPATION DES SOLS

La commune de MENDE est fortement agglomérée. Son urbanisation, située à l'origine dans la vallée du Lot, s'est développée sur les versants.

Hormis cette zone agglomérée, l'habitat est regroupé en quelques hameaux : CHABRITS, CHABANNES, BAHOURS, CHANTERUEJOLS et le MAS.

5.11.1. POPULATION

- nombre d'habitations : 3800
- 11 800 au recensement de 1999²

En période estivale, l'effectif de la population croît de manière sensible.

Les structures d'accueil sont principalement des hôtels, un village de vacances et un camping privé.

5.11.2. ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE

- Gardès : 14 entreprises, 100 postes de travail
- Causse d'Auge en cours de développement

5.12. LES ZONES D'URBANISATION

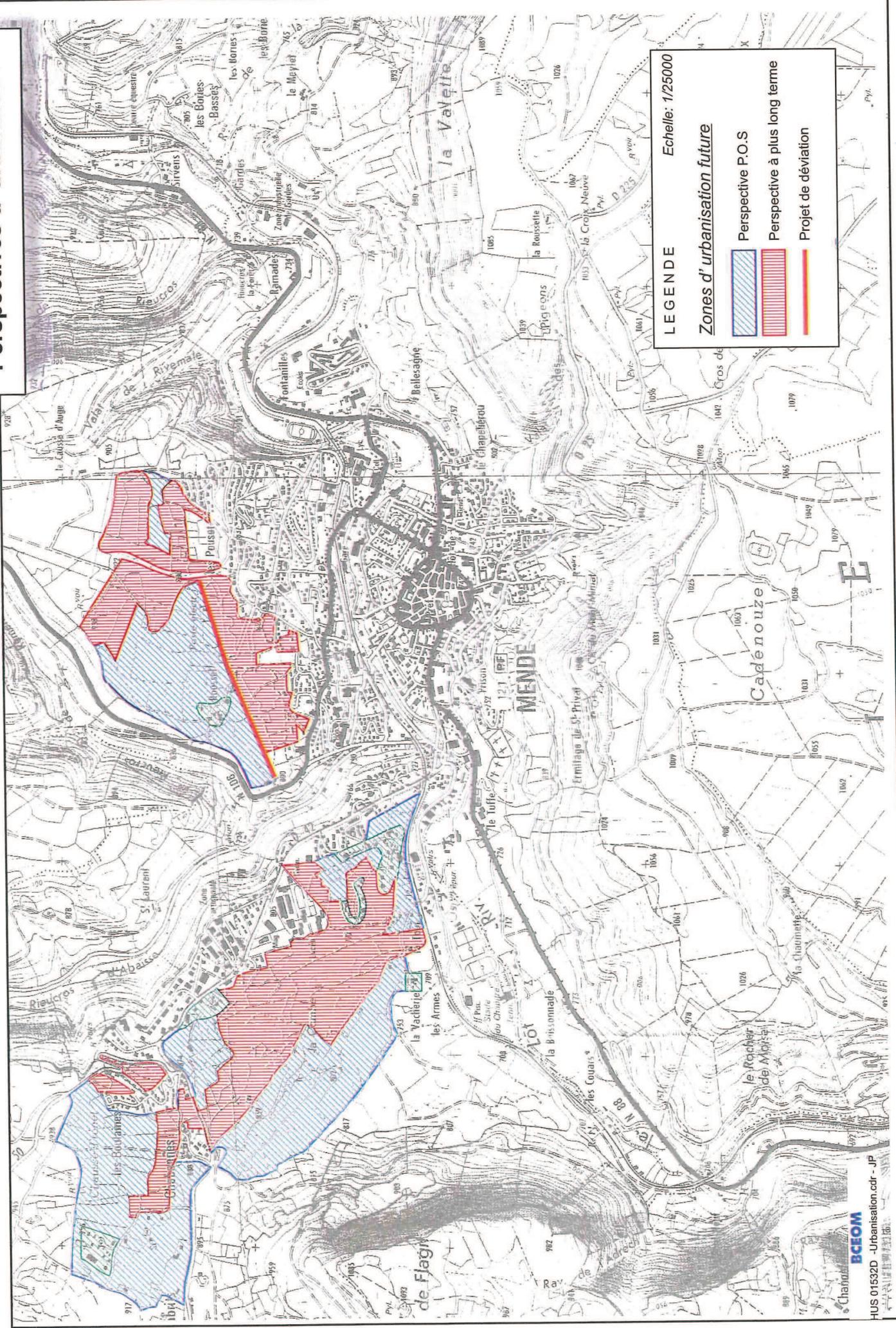
Le POS est en cours de révision. Les limites et la dénomination des zones mentionnées dans la présente étude sont donc indicatives.

Les zones d'extension de l'habitat sont :

- le Causse d'Auge – Chaldecoste
- Lou Chausse (entre Chabrits et Chabannes)
- Valcroze – les Combes

² dans le SDA : 13 200 habitants estimés avant les chiffres officiels, avec un taux de croissance de 0.5 % par an

Perspectives d'urbanisation



LEGENDE Echelle: 1/25000

Zones d'urbanisation future

-  Perspective P.O.S
-  Perspective à plus long terme
-  Projet de déviation

5.12.1. LE CAUSSE D'AUGE - CHALDECOSTE

Le cabinet Guillaume et Gonzales, en charge de la révision du POS, a fourni les zones II NA projetées suivantes (figure page suivante) :

- A = 7.8 ha
- B = 8.8 ha
- C = 4.2 ha

Les limites de ces zones ainsi que les voiries ne sont pas arrêtées de manière définitive à ce jour.

Un schéma de collecte des eaux pluviales a été esquissé : les écoulements seraient transférés vers la RN 106.

Par ailleurs le bassin comporte également une zone d'urbanisation en amont. Cette zone est à vocation économique (Ux, NAx).

5.12.2. VALCROZE - LES COMBES

Cette zone NA couvre une vaste étendue entre Chabrits à l'amont, la RD 42 à l'Est et la voie SNCF à l'aval.

Un projet de lotissement est en cours sur Valcroze. Il est en zone I NA et a fait l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'Eau (cabinet C Grégoire et X Fagge, juin 2000) :

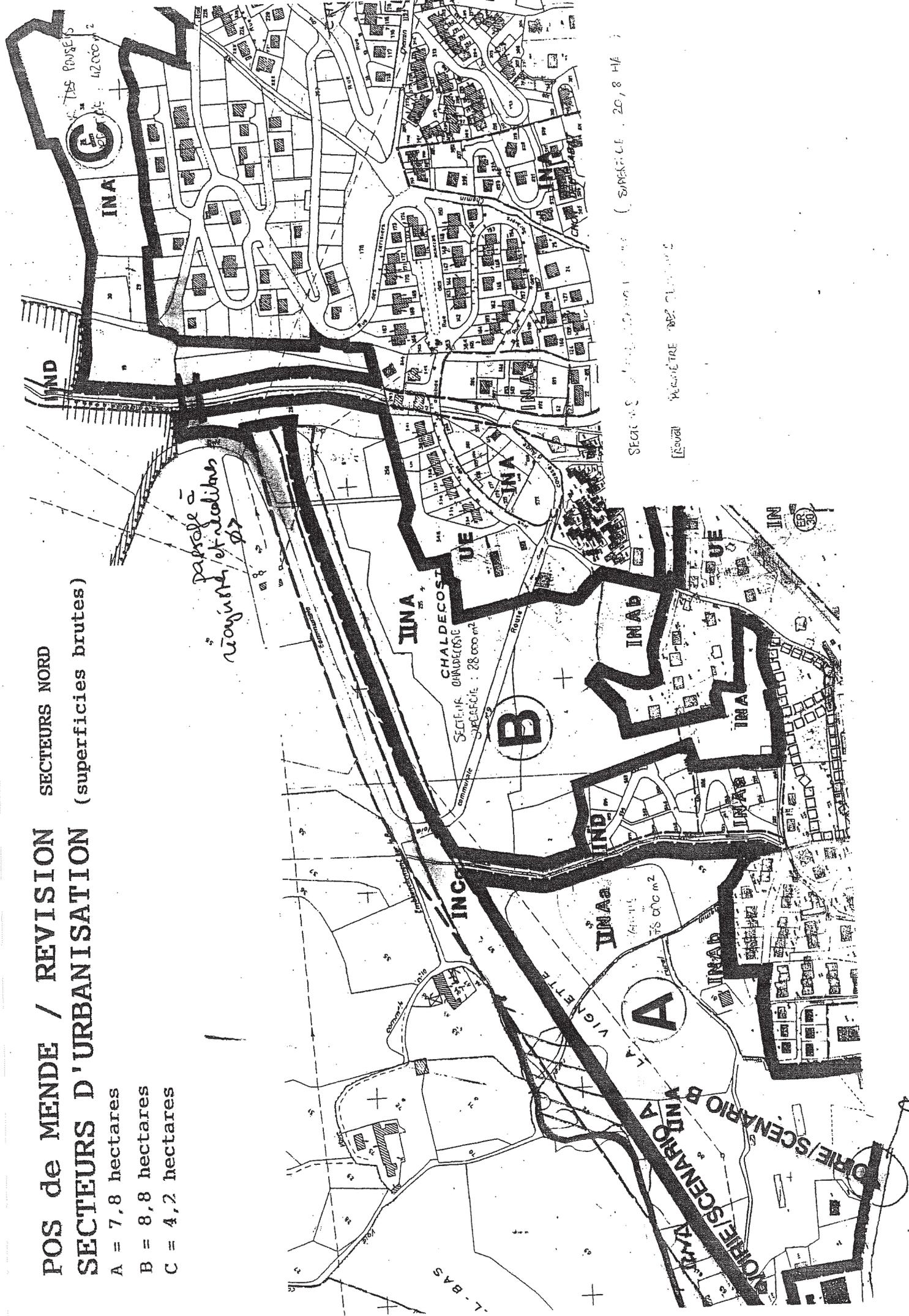
- | | |
|--|-----------------------|
| • surface totale = | 7.3 ha |
| • voiries et parkings = | 15 000 m ² |
| • espaces verts = | 12 000 m ² |
| • terrains privés (habitat individuel) = | 41 500 m ² |
| • terrains privés (habitat collectif) = | 4 500 m ² |
| • coefficient d'imperméabilisation = | 0.3 à 0.4 |

Les débits de référence sont :

- à l'exutoire du lotissement :
 - crue courante : 7 m³/s
 - crue exceptionnelle : 16 m³/s
- à l'exutoire de l'ouvrage pluvial à ciel ouvert projeté dans le ravin :
 - crue courante : 9 - 10 m³/s
 - crue exceptionnelle : 25 m³/s
- à l'exutoire du ravin dans le Lot :
 - crue courante : 11 m³/s
 - crue exceptionnelle : 30 m³/s

POS de MENDE / REVISION **SECTEURS NORD**
SECTEURS D'URBANISATION (superficies brutes)

- A = 7,8 hectares
- B = 8,8 hectares
- C = 4,2 hectares



SECTEURS D'URBANISATION (SUPERFICIE : 20,8 HA)
 (Scale) 1:20000

Les eaux pluviales seront collectées de manière séparative et transférées au ravin de Fonpoure.

Les travaux projetés sont les suivants :

- ouvrage à ciel ouvert comprenant un lit mineur en enrochement (3 – 3.5 m de large par 0.5 m de haut) absorbant les crues courantes et un lit majeur de largeur variable et de hauteur 0.5 m absorbant les crues exceptionnelles
- une chute intermédiaire en gabion
- un ouvrage terminal en gabion de raccordement dans le ravin de Fonpoure comprenant un piège à cailloux
- nettoyage du lit en aval
- projet de travaux d'aménagement au droit de la station d'épuration en cours d'étude

5.12.3. LA ZAC DES RAMILLES

Cette ZAC est localisée en rive gauche du Lot, en face du complexe sportif.

L'opération de ZAC est située en zones ZAa, ZAb, ZAc, ZN. Elle couvre 15 ha entre la RN 88 et la rive gauche du Lot. Elle a été découpée en deux ensembles :

- zone A sur laquelle doit s'implanter un centre commercial :
 - 10.6 ha
 - 1.53 ha de toiture
 - 3.42 ha de parkings
- zone B sans projet actuellement :
 - 4.6 ha

Le principe d'assainissement pluvial retenu est une rétention des eaux pluviales du domaine public et du domaine privé.

Le ratio retenu est de 15 l de stockage / m² imperméabilisé.

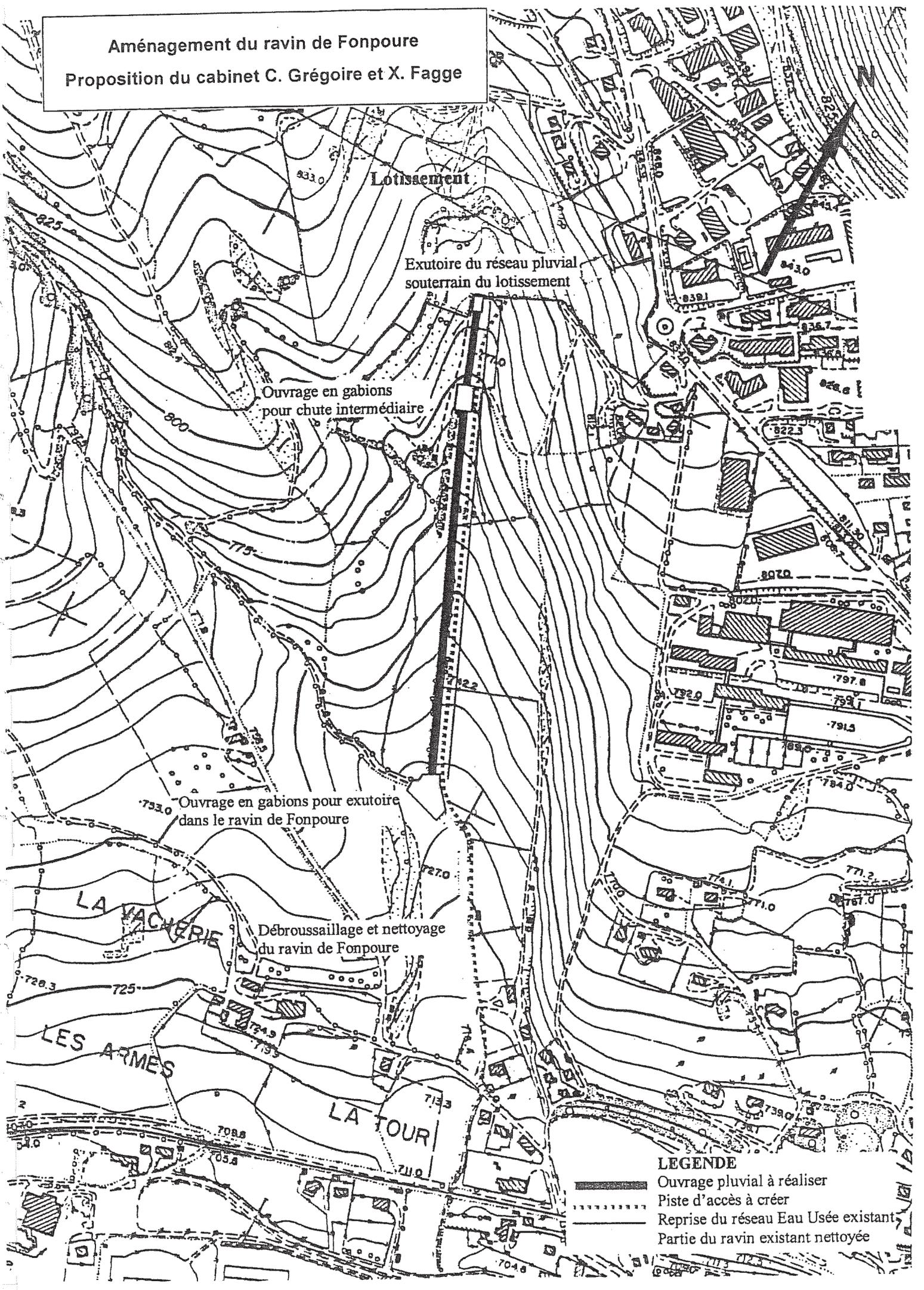
Concernant la pollution des eaux pluviales, il est prévu les mesures compensatoires suivantes :

- les bassins de rétention prévus pour l'écrêtement des débits intégreront des dispositifs de traitement des pollutions chroniques et accidentelles (hors bassin de rétention pour les eaux de toiture).

5.12.4. CHABRITS

Le hameau comprend une zone NA qui pourrait être étendue à long terme.

Aménagement du ravin de Fonpoure
Proposition du cabinet C. Grégoire et X. Fagge



Lotissement

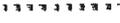
Exutoire du réseau pluvial
souterrain du lotissement

Ouvrage en gabions
pour chute intermédiaire

Ouvrage en gabions pour exutoire
dans le ravin de Fonpoure

Débroussaillage et nettoyage
du ravin de Fonpoure

LEGENDE

-  Ouvrage pluvial à réaliser
-  Piste d'accès à créer
-  Reprise du réseau Eau Usée existant
-  Partie du ravin existant nettoyée